

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance
du 23 novembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 12-09 du 23 novembre 2023

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES ISOLÉES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ – CONVENTIONS 2023

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des associations ci-après désignées,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE pour 2023, les subventions de soutien aux structures d'accompagnement de femmes isolées avec enfants pour un total de 488 000 € selon la répartition suivante :

- 48 614 € à l'Amicale du Nid pour son Centre d'hébergement d'urgence « Korawai » à Épinay-sur-Seine ;
- 114 651 € à l'Amicale du Nid pour son Lieu d'accueil de jour « Césaria Evora » à Saint Denis ;
- 305 735 € à l'association Aurore pour son Centre d'hébergement d'urgence « la Maison Bleue » à Montreuil ;
- 19 000 € à l'association SOS femmes 93 pour son Lieu d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences conjugales à Bondy ;



- APPROUVE les conventions 2023 de soutien aux structures d'accompagnement de femmes isolées avec enfants, à conclure avec les associations Amicale du Nid, Aurore et SOS Femmes 93, dont les projets sont ci-annexés ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.